



itab

l'Institut de l'agriculture
et de l'alimentation biologiques

PROJET PROSUBASE

Synthèse pédagogique

Convention n°OFB-22-0962



UTILISER DES SUBSTANCES NATURELLES POUR LUTTER CONTRE LE DOLLAR SPOT ET LA FUSARIOSE HIVERNALE SUR GAZONS DE GRAMINÉES

Contexte réglementaire

La loi Labbé réglemente **le recours aux produits phytopharmaceutiques de synthèse sur les JEVI (Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures)**. La filière se doit donc d'étoffer le nombre de solutions alternatives disponibles, en particulier sur les gazon à vocation sportive qui sont exposés à de nombreux bioagresseurs et contraintes qualitatives. Pour ce faire, les **Substances de base** représentent de bonnes candidates jusqu'alors sous-exploitées.

Qu'est-ce que les substances de base ?

Les Substances de base sont une catégorie de substances listée à l'article 23 du Règlement n°1107/2009 portant sur la mise en marché des produits phytopharmaceutiques. Ce sont des substances dont l'utilisation première n'est pas phytosanitaire, mais qui se révèlent toutefois intéressantes pour la protection des cultures. Elles sont approuvées pour des usages spécifiques (couples culture-bioagresseur), pour lesquels des données d'efficacité ont été fournies.

Lutte contre les maladies des graminées sur green de golf

Les greens de golf sont particulièrement impactés par les maladies fongiques, car ces surfaces sont régulièrement sous conditions de stress (tontes régulières et très courtes, humidité...).



Le **projet ProSubase** a permis de tester un certain nombre de substances de base contre le **dollar spot** (*Clarireedia sp.*) et la **fusariose hivernale** (*Microdochium nivale*) sur greens de golf. Les expérimentations ont été menées par L'AGREF en 2023 sur les golfs de Chantilly (60) et de Saint-Cloud (92), et en 2024 sur les golfs de l'Impératrice (Anglet, 64), de Moliets (64), de Saint-Germain-en-Laye (78), de la Picardière (Vierzon, 18) et d'Ozoir-la-Ferrière (77).

Substances de base testées durant le projet ProSubase

Substance testée	Bioagresseur ciblé	Efficacité	Dossier d'approbation
Chitosan (origine fongique) → référence d'efficacité substance de base	Dollar spot Fusariose hivernale	Significative	Substance approuvée
Talc E553b		Significative	Extension d'usage en cours
Lécithines		Significative	Extension d'usage en cours
Chlorhydrate de chitosan (origine animale)		Non significative	Non
Décoction de prêle			
Infusion de saule			
Huile de tournesol			
Hydroxyde de magnésium	Fusariose hivernale		



Parmi toutes les substances de base testées, le **talc** et les **lécithines** ont montré une **efficacité comparable au chitosan** (référence d'efficacité pour les substances de base). L'ITAB a ainsi monté et déposé des dossiers d'extensions d'usages pour ces substances, en vue de l'approbation communautaire de leur utilisation contre le dollar spot et la fusariose des terrains sportifs (dont les greens de golf).

Quelles substances de base utiliser contre le dollar spot et la fusariose hivernale des gazon sportifs ?

Actuellement, seul le **chitosan** (également orthographié chitosane, n° CAS 9012-76-21) d'origine fongique (*Aspergillus niger*) est autorisé comme éliciteur (stimulateur des défenses des plantes) contre les maladies fongiques et bactériennes des gazon sportifs. Il se présente sous la forme d'une poudre soluble que l'on dissout dans l'eau (le pH de la préparation peut être corrigé avec du vinaigre, au besoin) et que l'on pulvérise sur le gazon. Le chitosan peut être utilisé dans les conditions suivantes : En extérieur et sous abri, en pulvérisation foliaire, sur graminées : dès la levée jusque maturation complète, à une dose de 100 à 400 g maximum par hectare, à une fréquence de 4 à 8 applications par an, en respectant un intervalle d'au minimum 2 semaines entre deux applications.

L'ITAB s'engage à mettre à jour son site Substances, dès lors que d'autres substances de base seront approuvées pour des usages sur gazon de graminées à vocation sportive.

Ressources utiles

Le site Substances de l'ITAB réunit toutes les informations relatives aux substances de base et à leurs usages

Pour consulter les détails de la préparation de la substance de base Chitosan, l'ITAB met à disposition une fiche dédiée sur son mini-site Substances.



[Consulter la fiche Chitosan](#)

La fiche filière dédiée aux JEV

[Accéder aux fiches filières](#)

Retrouvez toutes les substances de base approuvées

[Accéder aux fiches substances](#)

Fiche réalisée dans le cadre du projet ProSubbase

Rédaction : Hortense LEJEUNE (ITAB), Stéphanie CLÉMENT-PHILIPPE (ITAB), Olivier DOURS (AGREF)

Mise en page et édition : ITAB

Date : octobre 2025

Pour citer le document : Lejeune H., Clément-Philippe S., Utiliser des substances naturelles pour lutter contre le dollar spot et la fusariose hivernale sur gazon de graminées – Synthèse pédagogique du projet ProSubbase. ITAB, 2025.

Contact : intranet@itab.asso.fr